



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

ORDRE DE SERVICE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Bureau</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Laurine Bouteiller Tél. : 01.49.55.84.76 Fax : 01.49.55.51.06</p> <p>Réf. interne : BSA/06-07-053</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2006-8196</p> <p>Date: 01 août 2006</p> <p>Classement :</p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe: 1

Degré et période de confidentialité :

Objet : Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties

MOTS-CLES : Guide, épizootie

Résumé : Cette note précise les conditions dans lesquelles les guides pratiques de diagnostic et de gestion des épizooties sont envoyés aux DDSV puis redistribués aux personnes concernées.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services Vétérinaires- DDSV/R – Services des affaires régionales	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires- Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA

Cette note vise à présenter le contenu du guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties, ses modalités d'envoi et de distribution.

I) Présentation du guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties

Le guide a été élaboré afin de permettre le maintien des compétences et l'expertise vétérinaire pour ces maladies, nécessaires au maintien de la vigilance de tous les acteurs du dispositif de lutte.

Après une introduction rappelant les grands principes de prévention et de lutte, ce CD-rom rassemble, en 18 monographies, les données essentielles à connaître pour les principales épizooties :

- les symptômes et les données épidémiologiques qui doivent conduire à établir une suspicion,
- les prélèvements et les analyses nécessaires pour confirmer ou infirmer cette suspicion,
- la conduite à tenir pour prévenir la diffusion de l'agent pathogène.

Ce guide doit être considéré comme complémentaire aux fiches et aux livrets diffusés dans le cadre des plans d'urgence nationaux, tel que le vademecum Fièvre aphteuse. Il constitue un aide-mémoire.

II) Modalités d'envoi dans les DDSV

Dans le courant du mois d'août 2006, 9 000 guides, à la fois sous forme de manuels et de CD-Rom seront envoyés dans les DDSV. Les Cd-Rom seront insérés dans les manuels mis sous film par 10 exemplaires. Les colis seront livrés par transporteur, avec un bon de livraison à signer.

Les quantités des guides livrés dans les DDSV figurent dans le tableau de l'annexe 1. Les quantités ont été fixées sur la base d'une estimation du nombre de vétérinaires sanitaires.

III) Distribution des guides par les DDSV

Les guides sont à diffuser en priorité auprès de vos services, de vos partenaires (LVD, GDS...) et des vétérinaires sanitaires ruraux basés sur votre département. Les exemplaires restant pourront être remis, par exemple, aux différents acteurs des plans départementaux de lutte contre les épizooties.

IV) Mise en ligne sur l'intranet

D'ores et déjà, vous pouvez consulter le guide sur l'intranet à l'adresse suivante :

<http://10.200.91.241/epizootie/>

ou selon le chemin suivant : Accueil > Santé et protection des Animaux > Santé animale > Maladies épizootiques > Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces instructions

Le Directeur Général de l'Alimentation
Jean Marc BOURNIGAL

**Annexe 1 TABLEAU DE REPARTITION DES GUIDES DE GESTION DES EPIZOOTIES
SUIVANT LES DDSV**

01	AIN	89	50	MANCHE	180
02	AISNE	84	51	MARNE	57
03	ALLIER	132	52	HAUTE-MARNE	70
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	47	53	MAYENNE	158
05	HAUTES-ALPES	46	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	72
06	ALPES-MARITIMES	47	55	MEUSE	77
07	ARDECHE	76	56	MORBIHAN	156
08	ARDENNES	84	57	MOSELLE	91
09	ARIEGE	64	58	NIEVRE	101
10	AUBE	44	59	NORD	145
11	AUDE	47	60	OISE	62
12	AVEYRON	185	61	ORNE	132
13	BOUCHES-DU-RHONE	73	62	PAS-DE-CALAIS	153
14	CALVADOS	131	63	PUY-DE-DOME	133
15	CANTAL	134	64	PYRENEES-ATLANTIQUES	199
16	CHARENTE	86	65	HAUTES-PYRENEES	87
17	CHARENTE-MARITIME	87	66	PYRENEES-ORIENTALES	47
18	CHER	77	67	BAS-RHIN	74
19	CORREZE	121	68	HAUT-RHIN	62
2A	CORSE-DU-SUD	36	69	RHONE	92
2B	HAUTE-CORSE	36	70	HAUTE-SAONE	76
21	COTE-D'OR	83	71	SAONE-ET-LOIRE	165
22	COTES-D'ARMOR	200	72	SARTHE	110
23	CREUSE	111	73	SAVOIE	74
24	DORDOGNE	133	74	HAUTE-SAVOIE	104
25	DOUBS	97	75	PARIS	25
26	DROME	61	76	SEINE-MARITIME	131
27	EURE	83	77	SEINE-ET-MARNE	48
28	EURE-ET-LOIR	49	78	YVELINES	43
29	FINISTERE	166	79	DEUX-SEVRES	143
30	GARD	68	80	SOMME	103
31	HAUTE-GARONNE	89	81	TARN	108
32	GERS	98	82	TARN-ET-GARONNE	75
33	GIRONDE	77	83	VAR	70
34	HERAULT	84	84	VAUCLUSE	62
35	ILLE-ET-VILAINE	208	85	VENDEE	144
36	INDRE	82	86	Vienne	88
37	INDRE-ET-LOIRE	63	87	HAUTE-VIENNE	116
38	ISERE	108	88	VOSGES	82
39	JURA	64	89	YONNE	61
40	LANDES	88	90	TERRITOIRE DE BELFORT	31
41	LOIR-ET-CHER	51	91	ESSONNE	38
42	LOIRE	132	92	HAUTS-DE-SEINE	39
43	HAUTE-LOIRE	121	93	SEINE-SAINT-DENIS	31
44	LOIRE-ATLANTIQUE	142	94	VAL-DE-MARNE	37
45	LOIRET	62	95	VAL-D'OISE	39
46	LOT	87			
47	LOT-ET-GARONNE	86			
48	LOZERE	65	971	guadeloupe	40
49	MAINE-ET-LOIRE	165	972	martinique	40

973	guyane	40
974	réunion	40

	TOTAL	9000
--	--------------	-------------